NATIONS UNIES
CONSEIL
ÉCONOMIQUE
ET SOCIAL

Distr.
LIMITÉE

E/ESCAP/65/L.3/Add.2
25 avril 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante-cinquième session
23-29 avril 2009
Bangkok

EXAMEN DES QUESTIONS RELATIVES À L'APPAREIL SUBSIDIAIRE DE LA COMMISSION : COMMERCE ET INVESTISSEMENT

(Point 2 b) de l'ordre du jour)

Projet de rapport

1. La Commission était saisie du document E/ESCAP/65/2, Commerce régional et investissement : les tendances, la problématique et l'action menée par la CESAP, et du document E/ESCAP/65/3 contenant le rapport de fin de décennie sur l'application de la résolution 56/1 de la Commission relative à la Décennie de la coopération au développement de la sous-région Bassin du Mékong (2000-2009). La Commission a été informée que le document E/ESCAP/65/2 passait en revue les tendances et les faits récents concernant le commerce et l'investissement et faisait un tour d'horizon des principales questions concernant le commerce et l'investissement dans la région.

2. La Commission a été informée que le document E/ESCAP/65/3 passait en revue les divers cadres de développement et les programmes d'assistance technique dans la sous-région Bassin du Mékong, comprenant les initiatives du secrétariat, et mettait en évidence les principaux résultats produits par ces programmes.

3. Elle a été informée aussi que la première session du Comité du commerce et de l'investissement se tiendrait à Bangkok du 4 au 6 novembre 2009, avec pour thème central la reprise impulsée par le commerce et l'investissement régionaux pour sortir de la crise économique mondiale.

4. Une délégation a estimé, tout en reconnaissant le besoin d'assistance technique dans le domaine du commerce et de l'investissement, que la CESAP, étant le centre régional des Nations Unies, devrait se concentrer sur les domaines où la coopération régionale pourrait être l'instrument le plus efficace et où la CESAP possède un avantage comparatif, notamment la coordination des politiques, la définition de normes et la mise au point d'options viables de politique générale pour ses membres et membres associés. Une autre délégation a insisté sur l'importance des partenariats public-privé dans les projets régionaux. Elle a demandé que le Forum des entreprises Asie-Pacifique soit organisé conjointement avec la session de la Commission.

5. La Commission a estimé que le commerce et l'investissement étaient d'importants moyens pour réagir à la triple crise, atténuer la pauvreté et stimuler la croissance et le développement économiques. Elle a insisté sur la nécessité de préserver l'ouverture des économies et de s'abstenir de mesures protectionnistes et d'un usage abusif des mesures correctives commerciales. En particulier, elle a reconnu le rôle joué par le système des échanges commerciaux multilatéraux pour promouvoir le commerce mondial et souligné l'importance d'une conclusion rapide et satisfaisante des négociations du Programme de développement de Doha qui aurait une signification positive pour les milieux d'affaires. Une délégation a relevé que le Programme de développement de Doha était en phase d'éclipse mais qu'il n'avait pas encore échoué. Sa réussite dépendait de l'apparition des signaux politiques appropriés en même temps qu'il fallait sauvegarder les intérêts nationaux, spécialement ceux des pays en développement. Une délégation a souhaité une coopération régionale étroite pour la conclusion du Programme. Une autre délégation a demandé au secrétariat de poursuivre son assistance technique pour aider les pays à accéder à l'Organisation mondiale du commerce dans des conditions d'égalité et d'équité.

6. La Commission a noté l'importance de la coopération et de l'intégration économiques régionales Sud-Sud pour gérer la crise et pour le développement économique de long terme. Une délégation a relevé que l'intégration au marché et au système financier mondiaux pouvait entraîner une vulnérabilité accrue aux chocs externes et qu'une approche commune était donc nécessaire pour traiter des questions de commerce et d'investissement. Une autre délégation a fait observer que le renforcement des échanges commerciaux intrarégionaux réduirait la dépendance des économies de l'Asie et du Pacifique à l'égard des marchés occidentaux.

7. La Commission a pris note de l'initiative unilatérale prise par l'Inde d'appliquer, à quatre pays parmi les moins avancés de la région, l'accès en franchise de droits à 94 % de ses lignes tarifaires en provenance des pays les moins avancés. Cette initiative avait été lancée le 13 août 2008 pour donner effet à la Déclaration ministérielle de la sixième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce tenue à Hong Kong (Chine) en 2005. Les autres pays les moins avancés avaient aussi la possibilité d'accéder à ces avantages en soumettant leur lettre d'intention.

8. La Commission a pris note de la position de deux délégations pour qui la conclusion d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux représentait un important complément du système commercial multilatéral, favorisant les échanges commerciaux régionaux et contribuant à amortir les chocs externes. Une délégation a indiqué que ces accords comptaient pour un quart du total des échanges commerciaux de son pays. Une autre délégation a demandé un renforcement de l'assistance technique et financière afin d'aider les pays à promouvoir le commerce bilatéral.

9. Deux délégations ont mentionné la relance de l'Accord commercial Asie-Pacifique (ACAP) comme un moyen important de renforcer l'intégration économique régionale. Elles se sont félicitées des efforts poursuivis par les membres de l'ACAP et par le secrétariat pour approfondir les engagements et élargir la couverture aux domaines de la facilitation du commerce, des services, des investissements et des mesures non tarifaires à l'occasion de la quatrième série de négociations au titre de l'Accord et pour élargir la participation à cet instrument. Elles ont demandé au secrétariat de maintenir son soutien actif à l'Accord.

10. La Commission a estimé que la facilitation du commerce était un moyen important pour renforcer la coopération économique et la compétitivité. La délégation chinoise a constaté que la CESAP avait accompli un travail substantiel et productif

dans le domaine du commerce et de la facilitation des investissements au cours des dernières années; elle a signalé qu'elle souhaitait travailler étroitement avec la CESAP et les autres pays membres dans ce domaine. La même délégation a mentionné aussi le succès de la Réunion du Groupe régional d'experts de la facilitation du commerce et du transport pour la compétitivité à l'exportation qui s'était tenue à Yangzhou (Chine) en septembre 2008 et avait produit des résultats constructifs.

11. Deux délégations ont insisté sur l'importance de l'aide à la facilitation du commerce pour les pays en développement de la région. Quelques délégations ont recommandé que la CESAP continue de procurer une assistance technique et une aide au renforcement des capacités en matière de facilitation du commerce et qu'elle maintienne son appui aux activités et initiatives de coopération régionale qui cherchent à desserrer les contraintes de capacité pesant sur l'offre pour les échanges commerciaux, particulièrement dans le cas des petites et moyennes entreprises. Le renforcement de la coopération entre les administrations douanières et les autres institutions qui interviennent dans les échanges commerciaux internationaux a été signalé également comme un domaine majeur, tout comme le besoin de transparence dans les réglementations du commerce extérieur et dans leur application.

12. Quelques délégations ont souligné l'importance de la facilitation du financement du commerce et suggéré que la CESAP, en coopération avec les institutions financières mondiales et régionales, appuie la coopération régionale pour faciliter le financement du commerce et des investissements, particulièrement au profit des secteurs les plus touchés par la crise et de ceux qui ont un lien direct avec le développement économique durable et inclusif, notamment le secteur de l'alimentation et de l'agriculture et le secteur de l'énergie.

13. La Commission a reconnu qu’un environnement des affaires compétitif était un gage de réussite dans le monde hautement concurrentiel du commerce international. Une délégation a signalé l'importance des mécanismes réglementaires capables d'assurer la saine pratique des affaires, la prudence dans la gestion financière et la prévention des comportements anticoncurrentiels.

14. La Commission a noté favorablement les différentes initiatives mises en application pour le développement de la sous-région Bassin du Mékong. Elle a demandé que ces initiatives soient poursuivies. La délégation japonaise a informé la Commission que, pour encourager l'expansion des échanges entre le Japon et les pays de la sous-région Bassin du Mékong, les participants à la Réunion des ministres des affaires étrangères Japon-Mékong, tenue en janvier 2008, avaient décidé de célébrer en 2009 l’Année des échanges Mékong-Japon. La délégation a également indiqué que le Japon étudiait la possibilité d'organiser conjointement avec la CESAP un séminaire ou un atelier sur un thème en rapport avec l’Année des échanges Mékong-Japon.

15. La délégation thaïlandaise a informé la Commission de la participation active de son pays à diverses initiatives concernant le développement de la sous-région Bassin du Mékong comme la Stratégie de coopération économique Ayeyawadi-Chao Phraya-Mékong (SCEACM), le programme pour la sous-région Bassin du Mékong et la Coopération Mékong-Japon. Elle a décrit également son rôle de donateur pour des projets dans les domaines du développement infrastructurel, de la formation et du développement logistique. Aux côtés des autres pays de la sous-région Bassin du Mékong, la Thaïlande avait aussi mené une action concertée tendant à réduire les obstacles non physiques dans le cadre de l’Accord sur le transport transfrontalier dans la sous-région Bassin du Mékong. La Thaïlande accueillait favorablement le renforcement du rôle joué par la CESAP dans les différents cadres de la sous-région Bassin du Mékong. La délégation thaïlandaise a confirmé que la Thaïlande était

disposée à accueillir en 2009 la Réunion des fonctionnaires de haut niveau de la SCEACM avec les partenaires de développement, afin d'examiner les domaines éventuels de coopération et d’assistance accrue des partenaires de développement au profit des projets de développement. Elle a invité la CESAP à participer à la réunion.